

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le deux juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 21

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent-

ABSENTS : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIR : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D67 : Vente de l'ancienne mairie

Par délibération n°2017D86 du 11 septembre 2017, le conseil municipal avait autorisé la vente au prix de 200 000 € de l'ancienne mairie à des particuliers. La vente n'a pas pu aboutir puisque les intéressés n'ont pas donné suite à leur projet.

Une nouvelle estimation a été demandée aux Domaines car la dernière remontait à plus d'un an.

Dans leur rapport n°2018-147V0402 du 18 mai 2018, les Domaines ont maintenu l'estimation à 200 000 € avec une marge négociation plus importante (15 % au lieu de 10 %) comprenant l'ancienne mairie (AB n°41p) et les dépendances (AB 42p et XA n°1p).

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée, d'une part, à se prononcer sur le prix de vente de l'immeuble et, d'autre part, à autoriser le Maire à signer les documents concernant la vente dans l'hypothèse où un acquéreur potentiel souhaiterait s'engager rapidement.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la délibération n°2017D86 précitée en date du 11 septembre 2017 qui est restée sans suite compte tenu de l'abandon du projet par les intéressés,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n°2017D07 en date du 6 février 2017 décidant le déclassement de l'immeuble,

Vu le rapport estimatif des Domaines n°2018-147V0402 du 18 mai 2018,

- Fixe, par 15 Voix « Pour » et 6 abstentions, la vente de l'ancienne mairie et de ses dépendances au prix de 200 000 € avec marge de négociation de 10 %.
- Autorise le Maire à signer tous les documents dans le cadre de cette vente.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.